

 LSAP

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le gouvernement au sujet du « Quality of Work Index ».

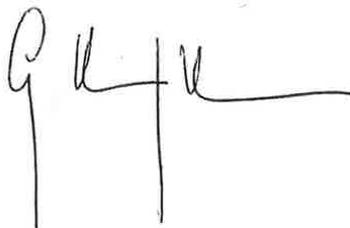
La Chambre des salariés (CSL) vient de publier la onzième enquête « Quality of Work Index », un index luxembourgeois de la qualité de travail et bien-être des salariés. L'enquête de la CSL et de l'Université du Luxembourg démontre que le bien-être des salariés au Luxembourg s'est légèrement amélioré après la pandémie de Covid-19 mais s'est de nouveau dégradé pour l'année 2023, avec une hausse des exigences émotionnelles et de la charge mentale au travail. Il ressort également de l'enquête que l'équilibre entre travail et vie privée est négativement impacté par plusieurs éléments.

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de cette interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- L'impact d'une réduction du temps de travail sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- L'emprise du temps de travail sur le temps hors travail.
- L'impact du télétravail sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- L'emploi atypique et les conséquences potentielles d'une extension du travail dominical.
- Les conditions de travail, avec la charge physique et la charge mentale.
- L'impact du droit à la déconnexion sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Les questions abordées s'adressent au ministre du Travail.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Georges Engel  
Député